Programme KAROLUS: échange entre administrations de fonctionnaires nationaux (modif. déc. 92/481/CEE)

1997/0214(COD) - 29/10/1997

Le rapporteur, M.von Wogau (PPE,D), approuve la proposition de la Commission de prolonger de deux ans le programme Karolus. Les amendements déposés par le rapporteur concernent principalement la planification budgétaire annuelle et la comitologie. La prolongation du programme, jusqu'à la fin de 1999, ne devrait pas, dans la mesure où toutes les ressources prévues en 1992 n'ont pas été utilisées, entraîner de dépenses nouvelles.Comme il est proposé, Karolus s'adressera désormais tant au secteur public qu'aux employés du secteur privé de l'Union européenne et des pays associés(et notamment aux PECO).